

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

**Présents :** Alain LOURY, Michèle BARY, Patrice LAMBERT, Sabrina FACON, Leïla BOUCHROU, Morgan BARNIER, Florance ROBIN, Bruno GUEUX, Jean-François SILVAN, Jérôme FRANCK, Frédéric BAUVOIS, Nicolas CEREZA, Florence MOULINET, Fabien MONCOMBLE.

**Absents représentés :**

**Absents excusés :**

**Absents non excusés :** Emilie RITZ, Joana DA SILVA NATARIO, Laurette NICOLLE, Eric CHAUVIN.

**Secrétaire :** Jean François SILVAN

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de DEUX RIVIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Cravant sous la présidence de Monsieur Alain LOURY, Maire.

#### APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du précédent Conseil Municipal le 12 mars 2021.

Monsieur le Maire annonce la démission de Mme MATHEY Nadine.

.....

#### 1- VOTE DES TAXES 2021

\*\*\*

Délibération N° 115

Le Maire propose de rester aux mêmes taux que pour l'année 2020.

	Bases prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Produits prévisionnels 2021
Taxe foncière bâti	1 045 000	24.10	251 845
Taxe foncière non bâti	76 066	76.24	58 095
		<b>Produit attendu</b>	<b>309 940</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, au scrutin à main levée,

- APPROUVE à l'unanimité et DECIDE d'appliquer aucune variation de taux pour 2021.

#### 2- CAMPING D'ACCOLAY

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

\*\*\*

Délibération N° 116

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme BARY 1<sup>ère</sup> adjointe (doyen de l'assemblée) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Alain LOURY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte administratif budget camping en euros :**

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2019		12 891.62 €		2 132.97 €
Opérations de l'exercice 2020	3 205.04 €	2 305.00 €	0 €	2 132.97 €
TOTAUX	3 205.04 €	15 196.62 €	0 €	4 265.94 €
Résultat de clôture		11 991.58 €		4 265.94 €

A l'unanimité :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget camping.
- Ont signé au registre des délibérations les Conseillers Municipaux présents, et précise que le Maire s'est retiré au moment du vote.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

\*\*\*

Délibération N° 117

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré au scrutin à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

\*\*\*  
Délibération N° 118

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2019		12 891.62 €		2 132.97 €
Opérations de l'exercice 2020	3 205.04 €	2 305.00 €	0.00 €	2 132.97 €
TOTAUX	3 205.04 €	15 196.62 €	0.00 €	4 265.94 €
Résultat de clôture		11 991.58 €		4 265.94 €

Besoin de financement (D001) en invest	0.00 €	
Excédent de financement (R001)		4 265.94 €
Restes à réaliser		
Besoin de financement des RAR	0.00 €	
Excédent de financement des RAR		0.00 €
Besoin total de financement	0.00 €	
Excédent total de financement		4 265.94 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Considérant l'excédent de fonct de	11 991.58 €	
décide d'affecter la somme de	0.00 €	au compte R1068 (invest) :
	11 991.58 €	au compte 002 (fonct) :
		excédent de fonct reporté

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

\*\*\*

Délibération N° 119

FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
14 271.58 €	14 271.58 €

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 4 265.94 €

INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
6 398.91 €	6 398.91 €

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions pour le budget primitif du camping 2021, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 comme suit :

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 11 991.58 €

### 3- PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS CRAVANT

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

\*\*\*

Délibération N° 120

Compte administratif budget Parc Résidentiel de Loisirs en euros :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2019		13 616.83 €		82 260.84 €
Opérations de l'exercice 2020	2 561.46 €	466.00 €	17 813.30 €	10 000.00 €
TOTAUX	2 561.46 €	14 082.83 €	17 813.30 €	92 260.84 €
Résultat de clôture		11 521.37 €		74 447.54 €

A l'unanimité :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Hors de la présence du Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget camping.
- Ont signé au registre des délibérations les conseillers municipaux présents, et précise que le Maire s'est retiré au moment du vote.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

\*\*\*  
Délibération N° 121

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré au scrutin à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

\*\*\*  
Délibération N° 122

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2020		13 616,83 €		82 260,84 €
Opérations de l'exercice 2020	2 561,46 €	466,00 €	17 813,30 €	10 000,00 €
TOTAUX	2 561,46 €	14 082,83 €	17 813,30 €	92 260,84 €
Résultat de clôture		11 521,37 €		74 447,54 €

Besoin de financement (D001)en invest	0,00 €	
Excédent de financement (R001)		74 447,54 €
Restes à réaliser		
Besoin de financement des RAR	0,00 €	
Excédent de financement des RAR		0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €	
Excédent total de financement		74 447,54 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Considérant l'excédent de fonct de	11 521,37 €	
décide d'affecter la somme de	0,00 €	au compte R1068 (invest) :
	11 521,37 €	au compte 002 (fonct) :
		excédent de fonct reporté

#### - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

\*\*\*  
Délibération N° 123

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions pour le budget primitif du Parc Résidentiel de Loisirs 2021, et après en avoir délibéré,  
DECIDE à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 comme suit :

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 11 521.37 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
0 €	11 521.37 €

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 74 447.54 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
74 447.54 €	74 447.54 €

#### 4- BUDGET DE L'EAU POTABLE

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

\*\*\*  
Délibération N° 124

Compte administratif budget EAU en euros :

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2019		59 505.08 €	30 825.51 €	
Opérations de l'exercice 2020	115 891.71 €	137 673.73 €	34 330.94 €	105 709.93 €
TOTAUX	115 891.71 €	197 178.81 €	65 156.45 €	105 709.93 €
Résultat de clôture		81 287.10 €		40 553.48 €

A l'unanimité :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Hors de la présence du Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget camping.
- Ont signé au registre des délibérations les conseillers municipaux présents, et précise que le Maire s'est retiré au moment du vote.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU 2020

\*\*\*  
Délibération N° 125

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré au scrutin à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020

\*\*\*

Délibération N° 126

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2020		59 505,08 €	30 825,51 €	
Opérations de l'exercice 2020	115 891,71 €	137 673,73 €	34 330,94 €	105 709,93 €
TOTAUX	115 891,71 €	197 178,81 €	65 156,45 €	105 709,93 €
Résultat de clôture		81 287,10 €		40 553,48 €

Besoin de financement (D001) en invest	0,00 €	
Excédent de financement (R001)		40 553,48 €
Restes à réaliser		
Besoin de financement des RAR	0,00 €	
Excédent de financement des RAR		0,00 €
Besoin total de financement	0,00 €	
Excédent total de financement		40 553,48 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Considérant l'excédent de fonct de	81 287,10 €	
décide d'affecter la somme de	0,00 €	au compte R1068 (invest) :
	81 287,10 €	au compte 002 (fonct) :
		excédent de fonct reporté

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

\*\*\*  
Délibération N° 127

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions pour le budget primitif EAU 2021, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de voter le budget primitif 2021 comme suit :

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 81 287.10 €

FONCTIONNEMENT	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>147 800.00 €</b>	<b>229 087.10 €</b>

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 40 553.48 €

INVESTISSEMENT	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<b>119 365.48 €</b>	<b>119 365.48 €</b>

**5- BUDGET COMMUNE DEUX RIVIERES**

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF Budget Principal 2020 en euros

\*\*\*  
Délibération N° 128

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2019		199 136.76 €	185 803.47 €	
Opérations de l'exercice 2020	831 524.89 €	1 182 391.63 €	273 264.86 €	240 268.55 €
<b>TOTAUX</b>	<b>831 524.89 €</b>	<b>1 381 528.39 €</b>	<b>459 068.33 €</b>	<b>240 268.55 €</b>
Résultat de clôture		550 003.50 €	218 799.78 €	

A l'unanimité :

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- Hors de la présence du Maire, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif 2020 du budget camping.
- Ont signé au registre des délibérations les conseillers municipaux présents, et précise que le Maire s'est retiré au moment du vote.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

\*\*\*  
Délibération N° 129

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré au scrutin à main levée, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020 BUDGET PRINCIPAL

\*\*\*  
Délibération N° 130

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultat reporté 2020		199 136,76 €	185 803,47 €	
Opérations de l'exercice 2020	831 524,89 €	1 182 391,63 €	273 264,86 €	240 268,55 €
TOTAUX	831 524,89 €	1 381 528,39 €	459 068,33 €	240 268,55 €
Résultat de clôture		550 003,50 €	218 799,78 €	

Besoin de financement (D001)en invest	218 799,78 €	
Excédent de financement (R001)		0,00 €
Restes à réaliser		
Besoin de financement des RAR	0,00 €	
Excédent de financement des RAR		0,00 €
Besoin total de financement	218 799,78 €	
Excédent total de financement		0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Considérant l'excédent de fonct de	550 003,50 €	
décide d'affecter la somme de	218 799,78 €	au compte R1068 (invest) :
	331 203,72 €	au compte 002 (fonct) : excédent de fonct reporté

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

\*\*\*  
Délibération N° 131

Le conseil municipal, après avoir entendu les propositions pour le budget primitif PRINCIPAL 2021, et après en avoir délibéré, DECIDE, de voter le budget primitif 2021 comme suit : (13 pour ; 1 abstention)

Incluant la reprise de l'excédent 2020 de : 331 203.72 €

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
1 389 250.00 €	1 462 753.72 €

Incluant le besoin en financement 2020 de : 218 799.78 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
596 799.78 €	596 799.78 €

## **6- FRAIS DE DEPLACEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION**

\*\*\*

Délibération N° 132

Le Maire présente le sujet au Conseil Municipal, il est important que les agents puissent être remboursés lors des formations : les frais kilométriques, repas ... mais aussi dans le cadre de rendez-vous professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu Monsieur le Maire, Délibère, au scrutin à main levée, à l'unanimité, ACCEPTE, sur preuve de justificatifs et/ou formulaires puis AUTORISE, Le Maire, à faire les démarches en ce sens pour la bonne mise en place.

## **7- CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE**

\*\*\*

Délibération N° 133/134/135

A la suite du précédent Conseil, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter les créations de poste comme définit auparavant, de sorte que les agents qui sont éligible puissent être nommés en toute conformité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- VALIDE les créations de postes et mandate le Maire pour donner suite à leurs décisions.

## **8- DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE GESTE SUR LOYERS – CAMPING D'ACCOLAY**

\*\*\*

Délibération N° 136

La gérante du camping demande un geste de la part de la commune, concernant les loyers et la licence IV. Le Maire fait lecture des courriers, après échanges et réflexions, il conviendra de ne pas facturer de licence IV pour les mois de novembre, décembre 2020 et mars 2021.

Décision délibérée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

*Cependant il est suggéré de demander à l'intéressée de mettre en place un prélèvement automatique dans le but d'assurer les paiements.*

## **9- CONVENTION DE TRANSPORT SCOLAIRE MERIDIEN DEUX RIVIERES**

\*\*\*

Délibération N° 137

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention était passée avec la Communauté des communes Chablis Villages et Terroirs et la commune de Bazarnes pour le transport scolaire du midi entre les écoles d'Accolay et de Bazarnes.

Cette convention n'est plus, il convient alors à la commune de Deux Rivières et la commune de Bazarnes de prendre une convention afin de répondre aux besoins de garde des parents et de restauration des enfants de la commune de Bazarnes en créant un service de transport scolaire méridien avec l'aide de la société de transport Saint Marc transport.

Le transporteur met à disposition un véhicule avec chauffeur pour transporter les élèves de Bazarnes à Deux Rivières-Accolay (aller-retour) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le tarif journalier proposé par le transporteur est de 170,00 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

La prise en charge de ces frais sera partagée entre les deux communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- DIT que la participation de la commune pour l'année scolaire 2020-2021 sera de 12 240.00 euros,  
- MANDATE et AUTORISE à signer la convention correspondante,

## 10- AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DE LA SALLE DE CHEULLY

\*\*\*

Délibération N° 138

Une proposition d'étude de faisabilité et mission de maîtrise d'œuvre est demandée en vue de l'aménagement de la salle sur la Parcelle AA-96.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la demande de Monsieur le Maire,  
après en avoir délibéré, au scrutin à main levée, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
- AUTORISE Le Maire à retenir une proposition d'un architecte pour ce projet.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Fabien MONCOMBLE, demande des nouvelles concernant l'installation d'un auvent à l'entrée de la Maternelle de Cravant, rue Bonnielle. Monsieur Patrice LAMBERT indique que les mesures ont été prises et le projet est en cours, point lors du Conseil d'Ecole de Cravant. Par contre étant un bâtiment protégé il faudra faire une demande aux Bâtiments de France pour toute modification.

Monsieur Bruno GUEUX, demande des informations sur la grange jouxtant la boucherie. Monsieur le Maire confirme que le don des bâtiments de la Cour Balouze Parcelle AA 267 est engagé et en attente.

Madame Leila BOUCHROU souhaite avoir un retour sur l'installation du boulanger nouvellement arrivé. Monsieur le Maire dit que celui-ci est satisfait.

Monsieur Bruno GUEUX indique que des câbles de téléphone qui pendent ruelle Saint Martin ont été déboîtés et arrachés. Il ajoute que le mur de sa grange présente des signes de détérioration.

Monsieur Patrice LAMBERT indique qu'une réflexion est en cours pour occuper l'ancienne boulangerie à Accolay avec des produits locaux, des maraichers, et un dépôt de pain. Jérôme FRANCK complète qu'il s'agit d'une association de treize producteurs locaux bio qui est favorable à ce projet. Une phase d'essai est envisagée pour cette saison.

Monsieur Bruno GUEUX rappelle que des vitesses excessives sont constatées. Monsieur le Maire explique que beaucoup d'incivilités sont relevées sur les deux communes (vols, vitesse, stationnement, propreté, problème de voisinage). Il propose de donner délégation à un conseiller, avec une proposition d'indemnité d'environ 250 €, afin de prévenir et améliorer la sécurité des deux villages. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil du prochain conseil.

Monsieur Bruno GUEUX demande des informations sur la vente de l'hôtellerie Saint-Pierre. Monsieur le Maire indique que celle-ci serait rachetée par la famille BOUCHROU.

Monsieur Bruno GUEUX expose la proposition des pompiers d'utiliser les vacances pour acheter du Matériel. Monsieur le Maire souhaite que sa proposition se fasse par écrit.

**La séance est clôturée à 21h30.**

